



EXTRAITS DU RAPPORT

Concours OG SCIENTIFIQUES – Session 2021

Placées sous la présidence du général (2S) François DAOUST, les épreuves du concours cité en objet se sont déroulées conformément aux textes de références. **10 places étaient offertes pour ce concours.** Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE) ont eu lieu le 10 mars 2021 dans un centre unique à Villejuif (94) et un centre ultramarin (La Réunion).

Les épreuves orales et sportives se sont tenues à Melun (77000) du 20 au 28 mai 2021.

Le présent rapport traite de l'organisation et du déroulement des épreuves, des appréciations portées par les membres des jurys sur les épreuves et sur la valeur globale des candidats, décrit l'action des jurys et présente quelques observations et propositions.

1 – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

90 candidats ont déposé un dossier de candidatures cette année. 56 candidats se sont présentés et ont participé aux épreuves écrites. 34 ont été déclarés admissibles.

10 candidats ont été admis sur liste principale et 4 candidats sur liste complémentaire

2 – APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 – Épreuves écrites d'admissibilité

211 – Épreuve de synthèse de dossier

L'épreuve consiste en la rédaction d'une synthèse qui n'excède pas 600 mots (+ ou – 10%). Elle doit être objective, dénuée de toute appréciation personnelle, construite selon un plan classique (introduction, développement, conclusion). Le sujet était :

« Entre dépendances, éthique et développement, le véhicule électrique est-il un compromis écologique acceptable pour les sociétés occidentales ? »

Le dossier se composait de 13 documents représentant 37 pages.

La moyenne générale est de **11,84/20**. 1 candidat a obtenu une note éliminatoire. Chaque candidat avait reçu les règles de comptage des mots avec sa convocation, disposait d'un exemplaire sur sa table lors de l'épreuve et pouvait les consulter sur le site de recrutement de la gendarmerie.

Remarques sur la forme :

Les copies sont généralement convenablement rédigées et la méthode de composition respectée. L'esprit scientifique des candidats transparait. Ils ne tombent pas dans l'émotion, ils savent décortiquer un corpus et le présenter. Les fautes d'orthographe, grammaire, conjugaison sont rares. Beaucoup de candidats ont ainsi gagné des points grâce à la forme, malgré un fond modeste leurs copies sont honorables.

Globalement les candidats ont vu les principales idées, mais ils les énoncent sans les mettre en perspective. Comme si tous les termes d'une équation étaient égaux ! Souvent aussi ils en restent à l'illustration anecdotique donnée par le journaliste sans remonter à l'idée qu'elle sous tend. Agissant ainsi ils rédigent une copie plus proche du résumé que de la synthèse.

Le principal conseil que l'on pourrait donner aux futurs candidats serait d'exploiter pleinement leur espace d'expression. En effet, dans un exercice de synthèse où les mots sont comptés pour faire partager une documentation dense, trop de candidats se restreignent de 50 à 100 mots se privant ainsi volontairement de préciser une pensée ou d'introduire une idée supplémentaire. D'autres croient nécessaire de faire référence aux documents (exemple « doc 1 et 2 » leur fait perdre sans gain 4 mots) et beaucoup rédigent sans rechercher la concision et la précision de l'expression. Probablement se sont-ils peu préparés à cette épreuve qui peut être très sélective avec des candidats entraînés. Peu de candidats connaissent la règle de comptage des mots. Une copie a été sanctionnée d'un malus de 10 points car elle avait plus de 700 mots. Il est regrettable que les postulants ne respectent pas nécessairement une structure introduction, développement, conclusion. Plusieurs candidats ont également utilisé le sujet tel quel comme problématique, manquant de nuance ou n'essayant pas de reformuler. Enfin quelques copies ne sont pas terminées, indiquant une mauvaise gestion du temps.

D'autres détails formels permettraient sans peine d'améliorer beaucoup de copies. La rédaction d'un brouillon améliore la présentation (absence de rature, écriture, séparation des parties et des paragraphes) et l'efficacité du texte (utilisation optimale du nombre de mots, choix du vocabulaire, concision des phrases et des idées). Il est inutile de présenter le dossier, de donner un titre au devoir ou de reprendre la question (souvent tronquée) en introduction. Il serait préférable d'exprimer une problématique à travers laquelle le correcteur verrait que le candidat a compris le sujet. Enfin il est appréciable que le candidat indique en fin de copie le nombre de mots utilisés.

Remarques sur le fond :

Dans l'ensemble, les candidats ont su lire les documents dans le temps imparti. Les copies sont de qualités inégales, de la mauvaise à la très bonne. Parfois, l'ensemble des fautes d'orthographe (forme) nuit considérablement au lecteur et dessert même la copie sur le fond (on imagine le décideur qui lit une telle synthèse indigeste). Plusieurs candidats ont eu recours à la citation de documents, y laissant l'information essentielle ou obligeant dont le lecteur à s'y reprendre, ce qui n'est pas dans l'esprit d'une synthèse de dossier.

On regrette l'absence quasi générale d'idée maîtresse, indispensable pour structurer le propos et hiérarchiser les thèmes abordés. L'objectivité et l'absence d'idées personnelles requises dans une épreuve de synthèse n'interdisent pas au rédacteur d'orienter l'esprit du lecteur vers l'interprétation qu'il donne au corpus. D'autant qu'ici le sujet étant une question il appelait un positionnement et que la documentation en permettait plusieurs.

212 – Épreuve de connaissances générales

L'épreuve se présente sous la forme d'un questionnaire de 100 questions à choix multiples et porte sur des sujets de culture générale. Une bonne réponse vaut 1 point, une mauvaise ou absence de réponse vaut 0. La note finale est ramenée sur 20 points.

Les notes s'échelonnent de 07/20 à 15,40/20 et la moyenne est de 11,74/20. 12 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, et 44 une note supérieure à 10/20.

213 – Cas concret scientifique

L'épreuve se présente sous forme de cas concret mettant en jeu des concepts simples et différentes méthodologies scientifiques à appliquer dans des disciplines transverses, sur le programme du niveau post-prépa ou du niveau de licence.

La moyenne générale est de 05,68/20. 21 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

Remarques sur le fond :

Ce concours s'adresse à des candidats bac+5 dont l'orientation thématique s'est faite au niveau bac+2 voire +3 au plus tard. Il est très compliqué de mélanger les sciences du vivant et les sciences physiques dans un même cas concret. Et dès que l'on rentre dans le détail, il en est de même entre un chimiste, un physicien conventionnel et nucléaire, un mécanicien, un mathématicien voire encore plus compliqué avec un biologiste, un zoologiste pour ne citer que cela. Ensuite, entre un universitaire et un ingénieur c'est aussi le grand écart.

Aussi, demander à des officiers de gendarmerie scientifiques, mais spécialistes de thématiques diverses, de construire un sujet regroupant toutes les orientations est très compliqué voire impossible. Le présent sujet le démontre, quasi aucun candidat n'a su s'en sortir.

Suggestions diverses :

- A) Suite à la remarque sur le fond de la construction du sujet, il est proposé que les sujets soient construits et proposés par des professionnels de ce domaine à qui l'on laisse le temps de construire correctement ce type d'épreuve (sujet+corrections). Les officiers scientifiques des sous-commission pourront être correcteurs des épreuves.
- B) Mettre des points pour la présentation et l'orthographe, et le préciser dans l'avant propos de l'épreuve.

22 – Épreuves orales et sportives d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du jeudi 20 au jeudi 27 mai 2021 à Melun et les épreuves sportives le vendredi 28 mai 2021. En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, l'épreuve de natation a été annulée. Ainsi, cette année, les épreuves comportaient :

- une épreuve d'aptitude générale (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 12 – note éliminatoire < 8/20) ;
- une épreuve de langue étrangère (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 3 – pas de note éliminatoire) ;
- trois épreuves sportives (moyenne coefficient 3 – note éliminatoire < 7/20)
 - une épreuve de vitesse (50 m),
 - une épreuve de demi-fond (3000 m),
 - une épreuve d'abdominaux et de tractions.

32 candidats se sont présentés à cette seconde phase de concours.

Au terme des épreuves, le jury a retenu **10 lauréats sur liste principale** et **04 sur liste complémentaire**.

221 – Épreuve d'aptitude générale

Les notes vont de 07 à 19/20 et la moyenne générale est de **10,70/20**. 16 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

Remarque sur la forme :

L'organisation est parfaitement rodée. La salle est bien équipée et spacieuse. La présence d'horloge synchronisée permet aussi bien au jury qu'aux candidats de respecter le timing. Il est très intéressant de disposer des dossiers relatifs aux candidats (CV, lettre de motivation,...) car cela nous permet de mieux cerner les différents parcours.

Remarque sur le fond :

En 30 minutes, l'épreuve permet bien de cerner les candidats assez finement. Nous avons abordé ces entretiens sous la forme d'un entretien d'embauche afin de tester la capacité de synthèse, l'ouverture d'esprit, les qualités d'expression orale, leur capacité à répondre à des questions de mise en situation et ainsi d'apprécier la maturité du candidat, la construction de leur projet et la compréhension de l'univers professionnel dans lequel ils évolueraient.

Des grandes différences sont apparues sur les motivations et la préparation des candidats au métier d'officier de gendarmerie, allant de la méconnaissance de la gendarmerie à la parfaite appréhension de notre force militaire.

Le jury s'est également efforcé de rappeler à tous les candidats les objectifs et les enjeux de ce nouveau concours afin que chacun puisse mesurer, si besoin, l'environnement et la ligne maîtresse d'un parcours type, afin de bien poser la différence entre le recrutement OGT et OGS, ce qui n'était pas vraiment connu de la plupart des candidats.

222 – Épreuve de langue étrangère

31 candidats en langue anglaise et 1 candidat en langue espagnole.
Les notes vont de 01,5/20 à 18/20 et la moyenne générale est de **09,5/20**.

Remarque sur la forme :

La méthodologie de l'examen est par nature favorable aux candidats issus d'écoles d'ingénieurs, les épreuves de traduction et de synthèse d'articles étant des composantes usuelles des épreuves d'entrée dans celles-ci. Il convient donc que les candidats issus d'un cursus universitaire soignent leur préparation de cette épreuve, afin de la maîtriser et d'être capable d'enchaîner de manière fluide les différentes phases de l'épreuve.

L'attitude de certains candidats a été déconcertante et parfois inacceptable : tout candidat doit montrer, par son comportement, le savoir-vivre minimal attendu lors d'un concours de la fonction publique (ne pas faire attendre le jury, ne pas entrer sans y avoir été invité, avoir une tenue correcte, ne pas couper les examinateurs, avoir une attitude respectueuse, etc...).

Remarque sur le fond :

Le niveau moyen en langue anglaise est dans l'ensemble plutôt satisfaisant. Certains candidats ont cependant très rapidement été en difficulté en raison d'un manque évident de pratique.

Trop de candidats se sont précipités durant la phase de version, qui ne doit pas être regardée comme un exercice de vitesse. Le niveau moyen des traductions s'avère du reste régulièrement décevant, que ce soit dans la compréhension de la langue anglaise ou dans la qualité de l'expression en langue française. Il y a très souvent des erreurs de prononciation, de syntaxe et de concordance des temps. L'expression et la pensée sont parfois limitées par le manque de vocabulaire.

Les articles sont souvent résumés en termes très synthétiques, voire laconiques. Les candidats doivent montrer une capacité à restituer le contenu du texte, sans impasse, mais ils doivent également être capables de présenter les enjeux principaux qu'il soulève et d'en proposer une approche problématisée.

La plupart des candidats ont été capables d'exprimer un certain nombre d'éléments concernant leur parcours et leurs motivations, mais cette phase de l'entretien gagnerait à être mieux préparée, en particulier sur la présentation et la motivation personnelles.

223 – Épreuve sportives

Les épreuves se sont déroulées dans d'excellentes conditions.

Course de vitesse (50 m) et course de demi-fond (3000 m) ont eu lieu sur la piste d'athlétisme de la ville de Melun ; les épreuves de tractions et abdominaux dans le gymnase de l'EONGN.

Les notes vont de 0 à 19,67/20 et la moyenne générale est de **11,10/20**. 4 candidats ont obtenu une moyenne éliminatoire.

Le niveau des candidats est très faible, notamment au 3000m, où six candidats sur 20 dépassent le temps des CCPM de leur tranche d'âge.

3 – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY

Le premier concours OGS bien que diffusé sur une période très courte quant aux possibilités d'inscription a permis d'intéresser un nombre assez conséquent de candidats, même si certains d'entre eux ont présenté en parallèle le concours OG-Titres.

Afin de donner toute la dimension attendue pour le recrutement de futur officier ayant un parcours scientifique, il conviendra de préparer et diffuser l'information suffisamment en amont dans les réseaux universitaires et des écoles d'ingénieurs.

Toutefois, afin de ne pas se priver de candidats au potentiel important et bénéficier d'une épreuve orale avec un nombre conséquent, il sera nécessaire de travailler sur l'épreuve scientifique qui selon les parcours des candidats est particulièrement sélective. A voir si la réflexion sur un dossier d'analyse de résultats scientifiques permettant de mesurer le raisonnement scientifique des candidats ne serait pas une piste de recherche.

L'ensemble du jury s'est pleinement investi dans cette mission qui a été très grandement facilitée par une organisation parfaitement maîtrisée réalisée par le bureau des concours et le soutien de l'EONG.

Le général (2S) François DAOUST
Président du jury

ORIGINAL SIGNÉ